

Régie Pyréthre

Kinigi, le 28 septembre 1950

1998 / MoI. 9.
29/9/50

Cher Monsieur POCHET,

RUHENERI



24268

Le S/Chef MURASANDONYIE, paraît il oblige les travailleurs contractés à la Régie Pyréthre, de fournir des haricots, des pois et du blé.

Ces gens n'ont pas fait de cultures pour l'exportation, puisqu'ils sont obligés de travailler à la Régie pendant 22 jours par mois.

Ce serait donc de leur propre nourriture qu'ils devraient fournir des vivres. Je ne suppose pas que c'est cela que l'on veut.

J'ai prévenu les travailleurs qu'ils ne doivent donner aucune suite à cet ordre, que je suppose abusif.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévenir les S/Chefs que s'ils ont des ordres à donner à leurs gens, qui sont contractés, qu'ils ont à s'adresser à moi et non à jeter le trouble dans le travail que j'ai commandé. Ces ordres devraient éventuellement être passés par l'A.T.

Croyez moi, votre tout dévoué.

Tous mis en communication à l'A.T. sans attendre trop longtemps sur le fait que des situations comme celle qui se voit le le directeur Rappren vont se mettre à répéter, nous à compromettre nos programmes de vente. 29.9.1950.

A.T. or.

Mr. Pochet.

Mr. LENS